



AFFICHÉ le14 DEC. 2022.....
conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales

Délibération N° 2
Du Bureau Syndical du 12 décembre 2022

Lundi 12 décembre 2022, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.	X		
BULINGE JP. (VP)	X			ROUYEYROL B.		x	
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.	X		
VALLA M. (VP)	X			REVEL F.	X		
SCHERER A. (VP)	X			PEYRACHE A.		x	
CHAZE M. (VP)	X						
BOUSCHON M. (VP)	x						

OBJET : SUBVENTION TELECOM PROGRAMME 2022/6

- Montant de l'enveloppe 2022 : 500 000,00 euros

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide

L'attribution des subventions proposées aux collectivités concernées, figurant dans la liste ci-annexée, pour la somme de :

- Subvention FT : 50 824,00 euros
- Reste à allouer : 227 856,00 euros

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le14 DEC. 2022..... et de sa publication ou notification le14 DEC. 2022.....

BUREAU DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

BP 2022 : 500 000 €

AR Prefecture

007-250700358-20221212-2022267-DE
Reçu le 14/12/2022

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
210025T	26 LE BEAGE	FT 18/0082 - Trvx Coord ENF - partie Haute du village poste CHANALETTE	56 950,04 €	28 475,00 €
210013T	102 GUILHERAND GRANGES	FT 18/0313 - Trvx Coord. ENF Rue ANATOLE FRANCE et Rue général LEPIC	44 886,86 €	11 222,00 €
200097T	281 ST PERAY	FT 19/0194 - Trvx Coord ENF - Ch de HONGRIE - 2ème tranche - SQUARE B	22 553,16 €	5 638,00 €
200078T	281 ST PERAY	FT 19/0193 - Trvx Coord ENF - Ch de HONGRIE - 1ère tranche - Av Victor T	21 956,41 €	5 489,00 €
TOTAUX H.T.			146 346,47 €	50 824,00 €